

### SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2025

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

| N°2025/SEPT/61  Date du conseil municipal 17/09/2025  Date de la convocation 10/09/2025 | OBJET: APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DE SEINE-ET-MARNE – AIDE AU FONCTIONNEMENT ANNEE 2025 |
|---|--|
| Date de l'affichage<br>10/09/2025   |  |

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept septembre à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le dix septembre deux mille vingt-cinq.

## Étaient présents :

Nolwenn LE BOUTER, Maire.

Philippe **DUCQ**, Serge **HAMELIN**, Edith **LION**, Dany **FAROY**, Chantal **REGNAULT-GALLOIS**, Angélique **RAPPAILLES**, Fabrice **HOULIER** Maires-adjoints.

Armand **DE MAIGRET**, Jules **NOUGA NOUGA**, Nathalie **PIEUSSERGUES**, Sylvie **POIRIER**, Frédéric **BRUNOT**, Suzanna **MARTINET**, Martial **DISCH**, Sylvie **GALLOCHER**, Michel **BILLOUT**, Mohammed **KHERBACH**, Guy-Bertrand **TCHIKAYA**, Clotilde **LAGOUTTE**, Julien **BOUDET**, Conseillers municipaux.

## Étaient représentés :

Luis-José TENTE MARQUES pouvoir à Angélique RAPPAILLES Valérie JACKY pouvoir à Edith LION Nimca CIGE pouvoir à Nolwenn LE BOUTER Anne-Laure DE BELLEVILLE pouvoir à Serge HAMELIN

# Étaient excusés :

Alban **LANSELLE** Stéphanie **DEGAND** Mahmut **GÜNER** 

# Était absent :

Thomas **LECONTE** 

Angélique **RAPPAILLES** a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance à l'unanimité des suffrages, conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

L'article L.2121-15 du Code Général des Accusé de réception en préfecture 077-217703271-20250923-2025-SEPT-61-DE Date de réception préfecture: 23/09/2025 Date de réception préfecture: 23/09/2025

#### DELIBERATION

OBJET: APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES (CAF) DE SEINE-ET-MARNE — AIDE AU FONCTIONNEMENT ANNEE 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le projet de Convention de financement « aide au fonctionnement au titre de l'année 2025 », proposé par la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-et-Marne,

VU la commission finances en date du 17 septembre 2025,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour la commune de bénéficier d'une aide financière dans le cadre du financement d'une mission d'ingénierie pour la création d'un centre social sur la commune de Nangis,

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
à la MAJORITÉ par 19 voix POUR

**6 CONTRE** (Sylvie GALLOCHER, Michel BILLOUT, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Clotilde LAGOUTTE, Julien BOUDET)

**ARTICLE 1 :** Approuve la convention de financement avec la CAF de Seine-et-Marne intitulée " Aide au fonctionnement au titre de l'année 2025", ci-annexée.

ARTICLE 2 : Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer ladite convention, ainsi que tous documents y afférent.

ARTICLE 3: Dit que les recettes d'un montant de 28 908€ sont inscrites au budget des exercices 2025.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Le Maire Nolwenn LE BOUTER Le secrétaire de séance Angélique RAPPAILLES

Certifié exécutoire compte-tenu de la Télétransmission en Sous-Préfecture

et de la transmission ou notification et

Nde la publication le

Le Maire

Johwenn LE BOUTER